

COMMUNIQUE DE PRESSE

12 décembre 2024

Avenir de la clinique Saint Cœur à Vendôme : l'ARS aux côtés des équipes pour maintenir et développer l'offre de soins du vendômois

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire prend acte du jugement rendu le 28 novembre 2024 par le tribunal de commerce de Bobigny, ouvrant une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la clinique Saint Cœur de Vendôme.

Ce jugement, attendu, confirme l'état de cessation des paiements de l'établissement et la mise en observation pendant 6 mois. L'ARS s'était préparée à cette issue et reste mobilisée pour garantir la continuité de l'offre de soins sur le territoire, comme elle l'a été au moment de la reprise par l'hôpital public de l'activité de maternité de la clinique. Elle tient à affirmer son soutien aux personnels exerçant à la clinique Saint Cœur. Quel que soit l'avenir de l'établissement, elle sera aux côtés des équipes pour les accompagner et les soutenir dans cette période d'incertitude.

Le projet de regroupement des activités de soins sur un site unique à Vendôme, réunissant celles assurées actuellement par la clinique, ainsi que celle assurées par l'hôpital public et par l'Hospitalet, demeure au centre des priorités. Ce projet structurant, accompagné activement par l'ARS, vise à offrir une organisation optimale et pérenne des soins pour les habitants. Une réunion le 13 décembre avec l'ensemble des parties prenantes permettra de faire le point sur les avancées.

L'ARS continue à suivre avec attention l'évolution de la situation et à agir en concertation avec les parties prenantes pour préserver les intérêts des patients, des professionnels de santé et du territoire.

Contact presse :

Mathieu Mercier, Tél. : 02 38 77 31 23 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr